



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports et du Désenclavement



Groupe de la Banque Africaine
de Développement (BAD)



Les routes du développement
AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Appel d'offres restreint n° D/1435/A3 pour la sélection d'un consultant en vue de la supervision des travaux de réhabilitation de la route sénoba-PK40 y/c 4 km de voiries à Bounkiling dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et du désenclavement des régions du sud (section Sénoba – PK40)

1. Date d'invitation : 12/06/2020
2. Nombre de propositions reçues et identité des candidats : 05

Groupement ALPHA CONSULT*/ECIA/ACE, Groupement SGS Sénégal*/MCG, Groupement APAVE SAHEL*/BETEC/LABOSOL AGTS, CIRA SAS, Groupement CID*/CID Afrique Sénégal/AC Sénégal/ACI.

3. Montant de l'offre retenue :

662.665.200 F CFA HTVA soit 781.944.936 F CFA TTC

4. Nom et identité de l'attributaire :

CIRA SAS ;
Hamdallaye ACI 2000BP: 5016 BAMAKO
Tél : (223) 20 24 32 34 / 44 90 00 64
Email : cira@cira-sa.com

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE

IBRAHIMA NDIAYE